

Le médecin qui avait consulté le dossier vaccinal d'Emmanuel Macron suspendu deux semaines

écrit par [Christine Tasin](#) | 20 septembre 2023



Emmanuel Macron à l'hôpital de Cherbourg, en mai 2022. | STÉPHANE GEUFROI/ARCHIVES OUEST-FRANCE



Emmanuel Macron à l'hôpital de Cherbourg, en mai 2022. | STÉPHANE GEUFROI/ARCHIVES OUEST-FRANCE

Où l'on apprend que le citoyen Macron, président élu de la République française considère qu'il est « sacer » (sacré). L'on ne peut ni le toucher, ni lui dire ses 4 vérités, ni dénoncer ses mensonges et manipulations, ni même signaler ce qui semble une anomalie dans un registre... Non, en fait, plus prosaïquement, il ne faut pas dénoncer les mensonges et tromperies du quidam et donc il faut s'interdire le droit d'aller consulter le dossier Macron ouvert à tous les médecins sur le registre des vaxxinations. Intéressant, non ? Encore plus intéressant, on a consulté le dossier du maître des cérémonies, on a vu une bizarrerie susceptible de montrer au monde que, comme l'affirme Jean Lassalle, Macron n'a jamais été vaxxiné contre le Covid, on doit être condamné. Certes, pas à la roue ni au bûcher, mais 15 jours d'interdiction d'exercer, à l'heure où l'on meurt aux urgences... Chacun appréciera.

Un médecin généraliste du Pas-de-Calais avait consulté le dossier vaccinal d'Emmanuel Macron à l'été 2021. Il a été

suspendu deux semaines par l'Ordre des médecins lundi 18 septembre 2023. Il assure avoir agi « de bonne foi » pour alerter notamment sur des failles de sécurité liées à l'application informatique.

« Manquements aux obligations déontologiques » : c'est la décision motivée par la chambre disciplinaire du conseil de l'Ordre des médecins des Hauts-de-France après avoir suspendu deux semaines un médecin généraliste du Pas-de-Calais, révèle le site [Egora](#). Celui-ci avait [consulté à deux reprises le dossier vaccinal d'Emmanuel Macron](#) à l'été 2021, en pleine pandémie de [Covid-19](#). Contacté par [Le Parisien](#), le professionnel de santé a confirmé avoir été informé de cette suspension lundi 18 septembre 2023.

Lors de l'audience à Lille, en juin dernier, le médecin plaide « **la bonne foi** ». Ce dernier explique notamment avoir repéré des « **failles de sécurité** » sur l'application informatique permettant de consulter le statut vaccinal des patients, après une consultation à l'été 2021. Le praticien décide alors, « **par curiosité** » et pour faire « **preuve de concept** », de chercher le profil d'Emmanuel Macron.

Anomalie dans le dossier d'Emmanuel Macron

Surtout, il constate que la date de première injection du Président ne correspond pas à celle rendue publique. Le généraliste avait alors aussitôt alerté l'Élysée qui, selon lui, l'avait remercié pour sa vigilance, rapporte Egora. Le professionnel de santé consulte ensuite une deuxième fois le profil d'Emmanuel Macron et remarque que l'erreur n'avait pas été corrigée.

L'Assurance maladie identifie par la suite une dizaine de soignants ayant consulté le dossier du Président. Le conseil départemental de l'Ordre du Pas-de-Calais dépose une plainte

contre le médecin concerné.

La suspension de deux semaines sera effective en novembre, selon Egora. La chambre disciplinaire estime que la « **mission supérieure de lanceur d'alerte dont il se sent investi** » ne saurait justifier un affranchissement « **de ses obligations déontologiques** ».

Contacté par Le Parisien, le médecin a annoncé qu'il ne ferait pas appel de cette décision. « **Je suis tranquille avec ce que j'ai fait qui a consisté à regarder le QR code du président quand on connaissait tous son statut vaccinal...** »

<https://www.ouest-france.fr/politique/emmanuel-macron/le-medecin-qui-avait-consulte-le-dossier-vaccinal-demmanuel-macron-suspendu-deux-semaines-6573d88c-56b7-11ee-9d29-9605adba5036>

Allez, dans la foulée, pour le plaisir de rêver un peu... Oui, je rêve que nous fassions un petit voyage dans le temps avec Macron et que nous nous retrouvions dans les premiers temps de Rome (fondée en 753 avant J.C).

C'est l'occasion de faire un petit point d'histoire romaine sur la notion « d'homo sacer », « homme sacré ». Alors, l'homo sacer était un sale bonhomme, tellement nuisible qu'il était mis au ban de la société, être « sacer » signifiait être mis hors la loi, échappant aux lois. L'homo sacer pouvait être tué impunément par quiconque, sans que le meurtrier eût à craindre ni procès ni vengeance .

Les magistrats prononçaient la formule magique : *esto sacer*, qu'il soit « sacré », formule reprise par Hugo dans un poème des Châtiments voué à maudire Napoléon III dont le titre est [*Esto sacer*](#). Ah ! qu'il était doux à mes yeux le temps où l'on parlait latin comme Cicéron quand on avait la possibilité et la chance d'être instruit !

Alors, à Rome, le sacer voyait ses biens confisqués, il était déchu du droit de cité, de ses liens et droit familiaux, et le premier venu pouvait lui régler son compte. Le « sacer » était plus exclu de « l'espace social », de « l'adhésion à une norme commune » de la Cité que d'un territoire proprement dit. Cela ressemble à la formule de bannissement rituelle comme on en trouve dans toutes les sociétés archaïques qui ne rigolaient pas avec la notion de « bien commun », il y a là de l'imprécation, et très vite les sociétés ont rompu avec ces formules « magiques » aux conséquences peu maîtrisées, prononçant qui l'exil, qui l'abandon au fil de l'eau comme les « fous » mis sur la Nef des fous au Moyen Âge...

Bref, le « sacer » s'est mis hors du champ de la loi commune... et, dans l'Antiquité on ne pardonnait pas, car cela mettait en danger la communauté.

Nous payons cher, depuis 6 ans, l'appartenance de Macron à notre communauté. Parce qu'il se croit investi du droit d'être « sacer », différent, et que nous avons aboli les anciennes lois qui en auraient fait un exilé, voire un homme à abattre. C'est dommage...